



3^E TOURNOI D'ÉTÉ D'ORBEC-LA VESPIÈRE

Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le 3^e Tournoi d'été d'Orbec-La Vespière est organisé du samedi 29 au dimanche 30 juin 2019 par l'A.C.L. Orbec Échecs à la Salle des Fêtes, rue des Augustines 14290 Orbec. L'organisation de la manifestation est placée sous la direction de Pierre Perrot, président de l'association.

Au cours de la manifestation, deux tournois sont organisés simultanément :

- Tournoi A, ouvert à tout joueur dont le classement Elo est strictement inférieur à 2200 ;
- Tournoi B, réservé aux joueurs dont le classement Elo est inférieur à 1400.

L'organisateur se réserve le droit de réviser ces conditions d'entrée en fonction du nombre de participants.

Les deux tournois sont homologués par la Fédération internationale des échecs (FIDE).

Article 2 : Règles et appariements

Il est fait application des règles du jeu d'échecs telles qu'adoptées par le 88^e Congrès de la FIDE à Goynuk (Antalya, Turquie) et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Les appariements se font au Système suisse, tel que décrit dans les règles C.04 de la FIDE, en 5 rondes. L'arbitre principal de la manifestation est assisté par le programme informatique d'appariements Papi, homologué par la Fédération française des échecs (FFE).

Les appariements et les classements publiés sur internet sont donnés à titre indicatif.

Article 3 : Cadence de jeu

La cadence de jeu est de 60 minutes, avec un incrément de 30 secondes dès le premier coup.

Il est rappelé aux joueurs qu'ils doivent noter les coups sur leur feuille de partie pendant toute la partie, quel que soit leur temps restant à la pendule. Tout contrevenant à cette règle devra rattraper la notation sur son propre temps.

Article 4 : Programme

La date limite des inscriptions est fixée au jeudi 27 juin 2019.

L'accueil des participants a lieu le samedi 29 juin 2019 à partir de 8h.

La phase de pointage se déroule jusqu'à 8h45.

Les rondes sont prévues aux dates et horaires suivants :

- Ronde 1 le samedi 29 juin 2019 à 9h ;
- Ronde 2 le samedi 29 juin 2019 à 13h ;
- Ronde 3 le samedi 29 juin 2019 à 16h30 ;
- Ronde 4 le dimanche 30 juin 2019 à 9h ;
- Ronde 5 le dimanche 30 juin 2019 à 13h.

La cérémonie de clôture et de remise des prix est prévue le dimanche 30 juin 2019 à partir de 17h.

Article 5 : Inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 25 € pour les adultes et à 12 € pour les jeunes (moins de 20 ans).

En raison de la capacité d'accueil des locaux, le nombre de participants pour l'ensemble des tournois est limité à 60. De ce fait, l'organisateur de la manifestation pourra clore les inscriptions dès que la capacité d'accueil maximale des locaux aura été atteinte.

Les participants français doivent être titulaires d'une licence A pour la saison en cours à la FFE ; les participants étrangers doivent avoir un identifiant FIDE. Les autres joueurs qui désirent participer au tournoi doivent prendre une licence A sur place auprès du club organisateur.

Seront définitivement inscrits et appariés à la première ronde les joueurs qui auront pointé et réglé leurs droits d'inscription auprès de l'organisateur au plus tard avant l'horaire de fin du pointage.

Article 6 : Classement

Un joueur qui gagne sa partie ou gagne par forfait marque un point (1), un joueur qui perd sa partie ou perd par forfait ne marque pas de point (0) et un joueur qui fait partie nulle marque un demi-point ($\frac{1}{2}$).

Le classement final des joueurs est établi suivant le nombre de points de parties ainsi obtenu.

Le classement des joueurs ex æquo sera déterminé par l'application des départages suivants, présentés dans l'ordre de priorité :

1. buchholz tronqué 1 (somme des scores ajustés des adversaires diminuée du plus faible) ;
2. cumulatif (somme des scores provisoires après chaque ronde) ;
3. performance.

Article 7 : Prix

Le club organisateur s'engage à reverser au minimum 70 % des droits d'inscription en prix. La liste des prix sera affichée en annexe à ce règlement intérieur avant le début de la troisième ronde.

Les prix du classement général sont répartis au système Hort, jusqu'à un minimum de 25 €. Les prix par tranches Elo ainsi que les prix spéciaux sont distribués à la place, après application des différentes procédures de départage en cas de joueurs ex æquo.

Les prix ne sont pas cumulables. Si un joueur prétend à plusieurs prix, il prendra le plus élevé. En cas de prix de montants égaux, il prendra en priorité le prix du classement général, puis le prix par tranches Elo, et enfin le prix spécial.

Article 8 : Forfait

Un joueur apparié qui arrive devant l'échiquier avec plus de 20 minutes de retard perdra la partie, à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

On considérera qu'un joueur absent lors d'une ronde sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf s'il se justifie par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés.

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié fera l'objet d'une enquête. Si le joueur ne répond pas de façon satisfaisante à cette demande d'explication, l'arbitre principal le signalera au directeur juridique de la Direction nationale de l'arbitrage (DNA) de la FFE pour les joueurs français, ou à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 9 : Conduite des joueurs

À l'issue de la partie, les joueurs remettront les pièces en place sur l'échiquier et signeront les feuilles de partie, sans avoir oublié d'inscrire clairement leur résultat. Le vainqueur, ou le conducteur des Blancs en cas de partie nulle, apportera ensuite les deux originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage.

Lors d'une ronde, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Cet appareil peut être rangé dans un sac, à condition qu'il soit complètement éteint. Il est interdit aux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Si un appareil émet un son dans la salle de jeu, le joueur concerné perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu. Une zone fumeur est prévue à cet effet à l'extérieur des locaux.

Par respect pour les joueurs dont la partie est en cours, les joueurs qui ont terminé leur partie sont priés de ne pas analyser leur partie dans la zone de jeu. Une salle d'analyse est mise à leur disposition à cet effet.

Toute infraction aux règles ou toute mauvaise conduite pourra faire l'objet d'une sanction.

Article 10 : Arbitrage

L'arbitre principal de la manifestation est Melvyn Decaen, Arbitre Fédéral Open 1 agréé FIDE (*National Arbiter*).

Article 11 : Litige

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut déposer un appel. Il devra toutefois continuer la partie selon les directives de l'arbitre. Une fois sa partie terminée, il rédigera un rapport de plainte expliquant précisément les faits relatifs à sa demande, puis le transmettra à l'arbitre principal de la manifestation.

Le litige sera ensuite examiné par le jury d'appel de la compétition, constituée par la Commission d'appel sportif de la FFE.

L'arbitre principal

L'organisateur

Melvyn Decaen

Pierre Perrot